

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 septembre 2014

Présents : JL Martin, M Charbonnier, JP Espinar, N Fontany, A. Rixte, F Crespo, A Buffet, M Bron, C Alligon, G. Gosselin, JB Albelda, R Givaudan, S Veyrier, A Milési, C Thibaud, M Lestang, C. Soureillat, D. Thévenieau, JL Legrand.

Absents: Néant

Date de convocation : 5 septembre 2014

Secrétaire de séance : Catherine ALLIGON

Séance ouverte à 18h04

## Mise au vote du procès-verbal de la séance du 20 août 2014

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 20 août 2014.

## Création de deux postes CUI – Services techniques

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer deux postes dans le cadre des contrats uniques d'insertion pour occuper les fonctions d'agent polyvalent aux services techniques.

Monsieur le Maire propose de créer ces postes à compter d'octobre 2014 pour une durée de 2 ans, rémunéré au SMIC sur une durée hebdomadaire de travail de 24h.

La création de ces deux postes fait suite aux fins de deux contrats CUI en octobre 2014. Il n'y aura donc aucune augmentation de la masse salariale.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

**CREER** deux postes de 24h/hebdomadaires dans le cadre des CUI pour une durée de 2 ans à compter d'octobre 2014

**PRECISER** que ces postes seront rémunérés au SMIC

**Autorisation de signature du marché de travaux de voirie 2014 et aménagements des allées du cimetière – Choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 23 juillet 2014, le conseil municipal a approuvé le projet des travaux de voirie 2014 et aménagement des allées du cimetière et l'a autorisé à lancer une consultation selon la procédure adaptée prévue en l'article 28 du code des marchés publics.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que quatre entreprises ont répondu à la consultation. Après une phase de négociation et selon les critères de sélection définis dans le règlement de consultation, le classement suivant ressort de l'analyse des offres :

Classement	Entreprise	Note finale
1	COLAS	94.84
2	EIFFAGE	88.76
3	MISSOLIN	87.92
4	SORODI	87.45

Compte tenu de ce classement, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS Rhône-Alpes Auvergne, agence Drôme Ardèche, Centre le Pouzin ZI 07250 LE POUZIN pour un montant total HT de 52 132.70 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide après un vote à main levée « 16 POUR » et « 3 ABSTENTION » de:**

**DECIDER** d'attribuer le marché de travaux de voirie 2014 et aménagement des allées du cimetière à l'entreprise COLAS Rhône-Alpes Auvergne, agence Drôme Ardèche, Centre le Pouzin ZI 07250 LE POUZIN pour un montant total HT de 52 132.70 €.

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer toutes pièces relatives à ce marché.

**Dotation cantonale– programme de voirie 2015**

Monsieur le Maire,

Expose que les travaux de voirie peuvent faire l'objet d'un financement du Département de la Drôme, par le biais de la dotation cantonale.

Le programme 2015 des travaux de voirie est estimé à

- Travaux de réfection de voirie : 100 000 € HT.

Désignation de la voirie	Montant HT prévisionnel
Rue des petits remparts	60 000,00
Chemin rural en direction de la Clarté Notre	15 000,00

Dame	
Route de Valréas	25 000,00
Total	100 000,00

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

**APPROUVER** les travaux à exécuter et le montant de la dépense

**AUTORISER** le Maire à effectuer les demandes de subvention au Conseil Général au titre de la dotation cantonale 2015 ;

**AUTORISER** le Maire ou Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe à signer tout document permettant la bonne exécution de cette décision.

#### **Droits de préemption**

En application de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal sur les D.P.U, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté sur les dossiers suivants : AI n°55 et 72.

#### **Acquisition de parcelles lieux-dits Serre long, Serre du grangeon et Malbois**

Par courrier du 22 juillet 2014, la SAFER a informé la commune de Taulignan d'une vente notifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

NOTIFICATION N° 26 14 1389 01

Parcelles B88 – A 917 – A699

Surface 6ha 72a 90ca

Prix : 5 500 €

Vendeur : CHAMBRE Jean-Pierre/François

La commune a par courrier recommandé en date du 29 juillet 2014 informé la SAFER de l'exercice du droit de préemption dans le délai réglementaire fixé au 1<sup>er</sup> août 2014.

Le Maire informe l'assemblée communale qu'il conviendrait d'acquérir ces parcelles. Ces parcelles présentent un intérêt pour la commune car une parcelle est attenante aux bois communaux.

Le prix de vente est fixé à 5 500 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

**DECIDER** d'acquérir les parcelles section B n°88 – lieu-dit Serre long - d'une superficie de 4 ha 09 a, la parcelle section A n° 917 – lieu-dit Serre du Grangeon - d'une superficie de 90 a 80 ca, et, la parcelle section A n°699 - lieu-dit Malbois – d'une superficie de 1 ha 73 a et 10 ca, pour la somme totale de 5 500 € (CINQ MILLE CINQ CENT EUROS),

**APPROUVER** la prise en charge par la commune des frais de notaire,

**PRECISER** que cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2014 de la commune, section dépenses d'investissement, compte 2111, Opération 100,

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19H40.

Jean Louis MARTIN 	Catherine ALLIGON 
Margaret CHARBONNIER 	Geneviève GOSSELIN 
Jean Pierre ESPINAR 	Chantal SOUREILLAT CORREARD 
Nicole FONTANY 	Jean Baptiste ALBELDA 
Abel RIXTE 	Robert GIVAUDAN 
François CRESPO 	Stéphanie VEYRIER 
André BUFFET 	Anais MILESI 
Michel BRON 	Christelle THIBAUD 
Jean Luc LEGRAND Pouvoir donné à M. THEVENIEAU	Didier THEVENIEAU 
Marion LESTANG 	